

Bourse d'études et absences justifiées

Par **Bastien226**, le 29/01/2024 à 16:30

Je suis à l'université, je ne peux plus aller en cours à cause d'une maladie ça fait 3 mois que je justifie mes absences. Peut-on me retirer ma bourse alors que je justifie mes absences par un certificat médical ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 31/01/2024 à 11:00

Bonjour

Non ! Si vos absences sont justifiées, votre droit aux bourses ne peut pas être remis en cause.

Évitez de vous ajouter du stress supplémentaire en pensant à ce genre de chose, concentrez-vous plutôt sur votre guérison.